1ère. ANNÉE, No. 47. MANITOBA. MERCREDI 8 MAI, 1872.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada ; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du MÉTIS sont situes à Winnipeg, à l'étage superieur de la partie Sud du Bloc McDermot, au-dessus du magasin de M. Donaldson.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subsequente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" emi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 00

Imprime et publie par J. B. BOURDEAU et Cie. WINNIPEG, MERCREDI 8 MAI, 1872. Redige par un Comite de Collaborateurs

MEADE & KEMP

PEINTRES DE MAISONS, D'ENSEIGNES ET D'OUVRAGES DE FANTAISIE.

POINTE DOUGLAS, WINNIPEG.

Toutes commandes executees avec gout et promptitude.

Attention speciale donnée au peinturage des voitures legeres d'ete et d'hiver.

C'est maintenant le moment de faire peinturer vos wagons et buggies si vous voulez que la peinture soit durable.

Imitation, Vernissage et posage de tapisseries executes avec goût.

Nous garantissons que nos ouvrages donneront la plus entiere satisfaction.

Prix moderes.

Winnipeg, 15 Fevrier, 1872. 2 m.

Preparez vous pour l'hiver.

POÊLES DE CUISINE

Grands et petits avec Fourneaux de toutes varietes.

POÊLES DE SALON

CHEZ

JAMES H. ASHDOWN

AU

MAGASIN DE FERBLANTERIE

FOURNEAUX DE FERME.

BOUILLOIRES A PEMICAN

Chaudières! Chaudières! Chaudières!

BOUILLOIRES À THÉ,

BOUILLOIRES DE CUIVRE,

Etc., etc., etc.

JAMES H. ASHDOWN.

Avis public.

M. Louis Thibault, de St. Boniface, donne avis à toutes les personnes qui sont endettees envers lui que si elles ne le paient pas d'ici à la fin du mois de mars prochain, il les mettra entre les mains de la justice.

St. Boniface, 31 janvier 1872. j-n-o.

CAROSSERIE DE WINNIPEG.

THOMAS LUSTED.

CAROSSES, buggies, sleighs et cutters fabriqués à l'atelier ci-dessus.

Toutes commandes executees promptement. Reparations faites avec soin.

L'Atelier de M. Lusted se trouve en arrière du moulin à vapeur de M. A. McDermot, à Winnipeg.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

LES Bureaux du Député-Adjudant General Commandant le District Militaire No. 10 (Manitoba) seront ouvert à Winnipeg, dans les appartements ci-devant occupes par le Departement des Travaux Publics, le 1er Novembre

Heures de Bureau — De 10 a.m à 4 p.m., tous les jours à l'exception des Dimanches, et le samedi de 10 a. m à 1 p. m.

Durant les heures ci-dessus le Deputé Adjudant-General sera heureux de voir toutes les personnes qui ont des rapports avec la Milice de la Province et toutes communications y relatives, soit pour transmission aux Quartiers-Generaux, ou autres doivent lui être adressees.

Les Officiers qui ont ete gazettes au commandement de Compagnie de Milice Active dans Manitoba sont pries aussitôt qu'ils le pourront, de se rapporter personnellement pour informations et instructions au Deputé Adjudant-General.

W. OSBORNE SMITH, Lt.-Col. D. A. G.,
Com. le District Militaire No. 10.

Winnipeg, 30 Octobre, 1871.

Terres de la Puissance DANS MANITOBA.

Les Terres boisees etant réservées par le Gouvernement dans l'interèt general des Colons,—il est defendu à toutes personnes d'y couper du bois. Tous ceux qui enfreindront ce reglement seront traites suivant la loi.

Bureau des Terres de la Puissance,

G. McMICKEN,
A. T. P.

Winnipeg, 8 Dec. 1871.

SON EXCELLENCE LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR recevra toutes les personnes en visite d'affaires, à l'Hotel du Gouvernement, Fort Garry, les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, de 11 heures A. M. jusqu'à 2 heures P. M.

Les personnes ayant des affaires pressantes seront reçues tous les jours et à toute heure ; mais Son Excellence a besoin de certains jours pour l'accomplissement des autres devoirs de sa position, et les visites d'affaires dans ces moments-là le derangent de ces devoirs, et ne peuvent avoir lieu sans inconvenient.

Son Excellence compte sur le bon vouloir de la population pour l'acquiescement à ces arrangements, qui lui permettront d'approprier le temps dont il peut disposer à ce qui sera plus avantageux pour l'intérêt public

HENRI BOUTHILLIER, A. D. C.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

Fort Garry, 25 Octobre 1871.

AVIS est le présent donne que les soussignes s'adresseront au Parlement du Canada à sa prochaine session pour obtenir une Charte pour la construction d'un Chemin de Fer depuis la ligne Frontiere des Etats-Unis à ou près St. Vincent ou Pembina, jusqu'à Fort Garry—avec pouvoir de le prolonger jusqu'aux Lacs Manitoba et Winnipeg, et aussi avec pouvoir de construire, posseder et faire naviguer des bateaux à vapeur et autres vaisseaux sur les dits Lac ; et sur le Lac Winnipegosis et sur la Rivière Saskatchewan—et d'ameliorer la navigation entre les Lacs Manitoba et Winnipogosis ou de construire un Chemin de Fer ou Chemin à lisses entre les dits Lacs et entre le Lac Winnipegosis et la Rivière Saskatchewan, ainsi que le long des rapides de la dite Riviere.

DONALD A. SMITH, M. P.,
A. T. GALT, M. P.
DANIEL T BRANCE,
JOHN CARLING, M. P.
GEORGE STEPHEN,
DONALD McINNES,
GEORGE LAIDLAW.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires

DE LA

PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, ainsi qu'à l'imprimerie du MÉTIS, à St. Boniface, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, reviser les titres de proprieté, les preparer pour l'enregistrement, etc., etc Ils donneront egalement leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St. Boniface, 27 Mai, 1871.

Succession Fisher.

TOUTES les personnes endettées envers la succession de feu M. Henry Fisher sont averties de payer au plus tôt entre les mains des Executeurs testamentaires.

St. Boniface, 11 Mars 1872

Dr. L. A. Paré.

Diplômé de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté Victoria.

A L'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver à la Riviere-Rouge et qu'il est prêt a donner ses soins a toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Jusqu'à ce qu'il ait un bureau permanent, s'adresser au magasin de M. F. Gingras, maison ou demeure le Consul Americain.

Winnipeg, 14 juillet, 1871. jno.

MÉDECIN VÉTÉRINAIRE

ET

MARÉCHAL.

M. W F. ALLOWAY prend la liberte d'annoncer au public de Manitaba qu'il a commence à exercer l'art de Marechal et de Medecin Veterinaire. Il reçoit les visiteis à sa Pharmacie, au-dessus du Bureau de Poste.

Winnipeg, 26 Déc., 1871. 1a.

OUVRAGES DE FORGE

DE

PREMIÈRE QUALITÉ ET A MEILLEUR MARCHÉ.

Le soussigne remercie la population de Winnipeg et des environs pour le patronage liberal qu'il en a obtenu, et prend la liberte de l'informer qu'il a

TRANSPORTE SA BOUTIQUE

vis-à-vis le Magasin de farine et d'aliments de MM. Chisholm et Bubar, où il est prêt à remplir avec soin et promptitude tous les ordres qu'on lui confiera.

Tous ouvrages faits à ordre.

Soin particulier donne au ferrage des chevaux.

M. DAVIS.

26 Décembre 1871. 1a.

MM. Wilson et Hyman.

PRENNENT la liberte d'avertir la population française de Manitoba, qu'ils ont toujours en magasin un assortiment complet d'habillements faits, de bottes et souliers, de chemises blanches et en flanelle, de poches à grain et a farine, de bas en coton et en laine.

Ferronneries,

Vaisselle,

Fleur,

Toutes espèces de cuirs.

Et une grande variété d'articles qu'il serait trop long d'enumerer, et qu'on peut acheter à meilleur marche qu'ailleurs.

Rappelez vous la premiere porte au Sud de la Pharmacie bâtie en brique.

WILSON ET HYMAN.

Winnipeg, 4 Mars, 1872. aa-c. 1 p.m.

Nouvelles Marchandises

REÇUES PAR LE

Vapeur Selkirk.

J. G. Sondermann

MARCHAND TAILLEUR,

DE

WINNIPEG, MANITOBA.

ANNONCE au public de la Rivière-Rouge qu'il a reçu par le dernier vapeur SELKIRK, un assortiment choisi de marchandises françaises, anglaises et americaines, à savoir :

Drap noir double largeur, Doeskins noirs, Casimires de fantaisie, Tweeds unis, Drilli uni et de couleur, patrons de gilet de Marseilles et casimir, fournitures de trailleur.

Bonne coupe et bon marches garantis.

AGENT POUR LES

Fameuses machines à coudre de Singer.

RÉFÉRENCES :

Mmes. J. H. McTavish, Donaldson, E. L. Barber, Mrs. R. Tait.

Aiguilles, soie, coton, fil, et huile pour machines à coudre.

Winnipeg, 19 Juin, 1871 1-aa

HOTEL DAVIS,

WINNIPEG.

M. Davis a constamment en vente LES VINS ET LIQUEURS LES PLUS CHOISIS ET DE TOUTES SORTES qu'il debite à

MEILLEUR MARCHÉ

Que n'importe où dans Winnipeg.

N. B.—Son assortiment en magasin est considerable.

R. A. DAVIS,
Proprietaire.

23 Juin, 1871.—1-a.

MEDICAL HALL.

NOUS attirons respectueusement l'attention du public sur notre nouvelle importation de MARCHANDISES DE GOUT qui vient d'arriver. Elles sont d'une classe supérieure à tout ce qui a ete jusqu'aujourd'hui importe en ce pays, et ne peuvent etre surpassees pour la variete et la qualite. Les ayant achetees dans les premiers etablissements, on peut garantir qu'elles donneront satisfaction.

Dans notre assortiment considérable se trouvent les articles suivants :—

Huile à cheveux,
Brosses à cheveux,
Brosses à dents,
Brosses à ongle,
Savonnettes,
Brosses à chaussures,
Epingles à cheveux,
Fards,
Savon à détacher,
Pinceaux de poil de chameau,
Pommade,
Peignes de toilette,
Boîtes à poudre de toilette,
Restaurateurs de chevelure,
Teintures pour cheveux,
Miroirs,
Savon Windsor,
Huile,
Teintures liquides,
Colle de charpentier,
Medecines brevetees,
etc., etc., etc.

Ainsi qu'un assortiment consirable

D'EPICERIES,

Comprenant THÉ, SUCRE, CAFÉ, EPICES, FRUITS CONSERVÉS, SALADES, HARENGS DE MER, MORUE, HOMARDS CONSERVES, et tout ce qui est en rapport avec ce genre de commerce. Vendu aux plus bas prix possible pour argent comptant ou des produits de la campagne.

Les commandes de la ville ou de la campagne seront promptement executees.

JAMES STEWART ET CIE.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. jno.

M. Charles Cotte.

LE public est averti de ne rien payer pour le compte du *Métis* à M. Charles Cotte, ci-devant employe comme Collecteur à notre bureau.

Toute personne qui paiera quelque argent pour le *Métis* à M. C. Cotte sera exposee à payer deux fois.

St. Boniface, 3 Mars, 1872.

ASSOCIATION AGRICOLE PROVINCIALE.

Une ASSEMBLEE de tous ceux qui desirent contribuer à la formation d'une

ASSOCIATION AGRICOLE

POUR LA PROVINCE,

Est convoquée pour LUNDI, le 3 JUIN, et sera tenue dans

LA GRANDE SALLE DE L'OPERA,

à WINNIPEG, à deux heures de l'après midi.

Toute personne qui desirera prendre part aux deliberations, devra prealablement se faire admettre membre de l'Association. Souscription annuelle $2.50.

On peut s'inscrire au bureau du soussigne à Winnipeg.

JAMES STEWART,
Secretaire pro. tem.

9f

Napoleon III et les Anglais.

Quelqu'un a partagé les honneurs de la journee avec la reine et le prince de Galles : c'est l'empereur Napoleon. Invité à venir voir la procession du haut du balcon royal, il est arrive de Chiselhurst à la gare de Charing Croos, vers onze heures du matin avec l'imperatrice Eugenie et le Prince impérial. Quoique sa voiture fût fermée, il a été bientôt reconnu, et des acclamations ont éclaté de toutes parts. A Trafalgar square, en face de ce piédestal qui servait, il y a quelques semaines, de tribune aux républicains de Londres et de Paris, l'ovation a commencé pour aller en grandissant le long de Pall Mall jusqu'aux portes de Buckingham palace. La voiture s'avançait au trot, dans le vaste espace vide réservé pour la procession, entre deux haies de troupes qui présentaient les armes.

J'ai tressailli en attendant retentir le cri de : Vive l'empertur! poussé au grand jour par des milliers de poitrines. Je cru que le passé était un rêve, et, en reconnaissant ce visage pâle et calme au milieu d'une emeute d'enthousiasme, pendant un instant, il m'a semblé voir passer, comme autrefois, le chef de 38 millions d'hommes venant rendre visite en souverain à la reine d'un pays ami.

PIERRE SANDRIÉ.

Fidelite d'un chien.

En 1863, le capitaine X., commandant une compagnie d'artilleurs de la Caroline du Sud, fut tue dans la Virginie durant un engagement. Son corps fut mis dans un cercueil puis dans une boite et transporté à la demeure de sa famille, dans le district de Columbia, où il arriva une semaine environ après la mort du capitaine.

Le chien qu'il avait élevé lui-même et beaucoup choye durant sa vie, se trouvait à la porte de devant au moment de l'arrivee, et, à mesure que le corbillard approchait, il narait de côte et d'autre en donnant des marques d'une grande excitation. Lorsque le cercueil fut retiré du corbillard, il courut au devant et la suivit entre les porteurs du poêle jusque dans la maison. Bien qu'une semaine se fût écoulee depuis la mort de son maître, le chien l'avait reconnu à l'aide de son odorat seulement

Une fois que le cercueil eut été depose sur une table, au parloir, le chien se coucha sous la table et il y demeura pendant dix-huit heures, c'est-à-dire jusqu'au moment des funérailles, qui eurent lieu le jour suivant. On remarqua le surlendemain que le fidèle animal n'était pas reparu depuis que l'inhumation avait eu lieu. On se mit à sa recherche, et on le trouva couche sur la fosse de son defunt maître, malgré la pluie froide qui tombait depuis quelques heures et qui le faisait frissonner de tout son corps. Il fallut l'attacher pour le ramener à la maison, car il fut impossible sans cela de lui faire quitter la fosse. Peu après, on s'aperçut qu'il était disparu de nouveau, et un serviteur de la famille étant alle au cimetière, le découvrit dans la même position, et le ramena à la maison, où il fut enchaîné. Mais il refusa absolument soit de manger ou de boire, et le troisième jour au matin il était mort.

Un tel exemple de fidélité envers son maître de la part d'un chien, merite de passer à la postérité, d'autant plus que c'est un fait bien avéré.

LE METIS.

MERCREDI, 8 MAI, 1872.

Resignation de l'Honorable M. Archibald.

Tout homme qui fait le bien est sûr d'avoir des ennemis acharnes. Il est souvent plus maltraite que celui qui fait le mal.

Et pourquoi cela? La raison en est bien simple. Celui qui viole la justice et opprime les gens de bien, s'attire naturellement l'approbation et les louanges des mechants, de la canaille, tandis que les bons savent souffrir l'oppression sans trop se plaindre, ou au moins sans crier et appeler la vengeance. Au contraire, l'homme impartial et juste se fait exécrer, insulter, persecuter par les fanatiques, les vagabonds et tout ce qu'il y a de vil et de desordonne dans les bas fonds de la société. Et ceux-là, lors même qu'ils sont en très-petit nombre, hurlent bien fort, font du tapage, menacent de tout renverser. Au loin, on les croit nombreux et importants.

C'est dans une position de ce genre que s'est trouvé l'Hon. M. Archibald à Manitoba. S'il eut voulu fouler aux pieds la constitution, mettre de côté les principes de justice et d'equité, pour se prêter aux projets de vengeance d'un petit nombre de criards venus d'Ontario, ceux qui aujourd'hui l'insultent et le vilipendent, l'élèveraient jusqu'aux nues. Plusieurs de ces fanatiques Ontariens, arrivés la veille, se pretendaient les seuls seigneurs du pays. Dans leur opinion, c'etait pour eux que Manitoba avait été creee. Des l'arrivée de l'autorite Canadienne, ils se sont mis d'abord à assieger le Colonel Wolseley, puis l'Honorable M. Archibald, pour demander qu'on exterminât ces infâmes Metis qui avaient osé réclamer leurs droits de sujets anglais. Le premier heureusement ne pouvait rien faire. Quant à l'Hon. M. Archibald, il etudia la situation et attendit un peu. Il put bientôt se convaincre que ceux que l'on qualifiait si libéralement de rebelles etaient après tout de bons citoyens, soumis à l'autorité, respectant le représentant de Sa Majesté, et ayant plus de véritable loyauté que ceux qui cherchaient à les perdre. Le parti de la vengeance aurait voulu qu'il méconnût entièrement la population française et n'en tint aucun compte dans ses nominations et autres mesures d'administration. Mais il répondit à ceux-là qu'il était le Gouverneur, non pas d'un parti, d'une section, mais de toute la population, et que jusqu'à preuve du contraire, il ne voyait dans le pays que des sujets anglais, ayant tous les mêmes droits.

Du jour où il fit cette déclaration qui révélaient les vues élevees d'un véritable homme d'état qui comprend son devoir, la misérable coterie fanatique, frustrée dans ses projets criminels, lui jura une haine implacable, lui déclara une guerre acharnée, et employa tout ce que le genie du mal peut inventer pour le ruiner, au risque de perdre le pays avec lui. La population française se montrait soumise à la nouvelle administration et se tenait en paix. La population anglaise native était satisfaite du nouvel ordre de chose et ne demandait qu'à vivre tranquillement dans ses foyers. Quelques un des nouveau venus d'Ontario qui avaient soif de représailles, furent les seuls mécontents. Que devait faire le Lieutenant Gouverneur? Allait-il sacrifier les droits de toute la population et la prospérité du pays pour satisfaire les exigences injustes et servir les projets sinistres de ces quelques esprits turbulents? Le bon sens dit que non. Alors, ces tristes fauteurs de désordre se mirent à l'œuvre: ils travestirent ses paroles, interprétèrent faussement ses actes, lui attribuèrent les plus mauvais motifs, fabriquèrent des calomnies, firent tout ce qu'ils purent pour lui créer des embarras et empêcher l'heureux résultat de sa politique conciliatrice et sage. Ils ont crié sans cesse contre lui, et une partie de la presse d'Ontario s'est fait l'écho de leurs cris. L'Honorable M. Archibald a vu tout cela, mais en dépit de la pression Ontarienne, il a voulu faire son devoir et être juste. Il n'a cessé d'être impartial pour tous, même pour ceux qui ont le plus cherché à le perdre. Rien n'a pu le faire devier des voies droites de la justice.

Mais comme il n'avait accepté la position qu'à la condition de n'être pas plus d'une annee à Manitoba, au bout de ses douze mois il a offert sa resignation. Le Gouvernement d'Ottawa n'a pas cru devoir l'accepter de suite. Ce n'est que sur ses instances reitérées qu'on a consenti à le remplacer. C'est ce que Sir John A. McDonald a déclaré dans la Chambre des Communes, dès les premiers jours de la session. Nous sommes heureux de cette declaration. Elle montre aux fanatiques d'Ontario que ce n'est pas leurs criailleries qui ont déterminé la retraite de l'Honorable M. Archibald, et la nomination d'un autre Lieutenant Gouverneur. Encore moins a-t il ete rappelé, comme l'a pretendu le *Libéral* et le *Globe*. Non, c'est de lui même qu'il s'en retourne dans son pays, et il emporte avec lui l'estime, l'affection, la reconnaissance et le regret de toute la population honnête de Manitoba. Nous pouvons dire *toute* la population, parce que ceux qui le détestent sont en si petit nombre, d'un caractère si méprisable, et ont tellement trainé dans la boue leur titre de sujets anglais, qu'ils ne meritent pas d'être comptés au nombre des citoyens du pays, et qu'on peut plutôt les regarder comme l'écume et la plaie de la Province.

L'Ascension.

Demain, jour de l'Ascension, est une fête legale, reconnue par les lois de la Puissance et par les statuts de la Province. Les bureaux du gouvernement Féderal et du gouvernement Local devant être fermes tout le jour.

Nous prendrons occasion de faire remarquer qu'à la dernière session de notre Legislature, quatre nouvelles fêtes légales ont ete ajoutees a celles existant dejà en cette Province. Ce sont l'Ascension, la Toussaint, l'Immaculee Conception et l'Epiphanie. De fait, toutes les fêtes qui sont observées dans la Province comme fêtes d'obligation, sont aussi considerees maintenant comme fêtes legales.

Leurs Pretentions.

Il y a quelque chose de stupidement comique dans le discours de M. McKenzie relativement aux emigrants d'Ontario à Manitoba. Il se plaint au gouvernement Federal et à la Chambre des Communes, de ce que les Ministres du gouvernement de Manitoba n'ont pas donne aux Ontariens qui arrivaient ici l'ete dernier, tout le confortable que ces messieurs auraient desiré. Pourquoi les honorables MM. Clarke, Girard, Boyd et Howard ne se sont-ils pas rendus à la frontières pour recevoir ces braves Ontariens et les conduire par la main dans la terre promise de Manitoba?

Pourquoi n'ont-ils pas fait d'avance tuer le veau gras, construire de somptueuses demeures et ensemencer de belles terres, pour fêter, loger et placer ces bons enfants qui nous arrivaient? Vraiment nous avons un gouvernement sans entrailles.

Excellent M. McKenzie, votre fanatisme vous aveugle. Nous vous le demandons encore une fois, Manitoba est-elle une colonie, une succursale ou une dépendance d'Ontario? De quel droit voulez vous nous dicter notre conduite et nous imposer vos exigences? Quand Manitoba élit ses représentants, choisit ses ministres, et appuie son gouvernement, est-ce pour pourvoir au bien-être des citoyens d'Ontario, ou pour administrer les affaires de notre pays, conformément aux besoin de notre population? Si nos ministres dépensaient les revenus extrêmement modiques de la Province pour donner le confort aux étrangers qui arrive, au detriment des gens du pays, ils auraient bonne grâce à se présenter devant le peuple. Et nos terres publiques, pour qui sont-elles? Faut-il en éloigner les habitants de la Province pour faire place aux bienheureux immigrants qui nous font l'honneur de debarquer sur nos bords? Toutes ces pretentions sont tellement absurdes qu'elles n'ont pas besoin de refutation. Il suffit de les exposer pour en montrer le ridicule.

Nous l'avons declaré plusieurs fois, nous sommes en faveur d'une bonne immigration. Nous croyons qu'un nouveau contingent d'hommes les citoyens contribuerait au developpement des immenses ressources de notre Province. Mais il ne faut pas pour cela priver notre population des avantages auxquels elle a pleinement droit. Si notre Lieutenant Gouverneur et nos ministres ont gouverné sur ce point, dans les intérêts de la population du pays plutôt que d'après les dictees d'Ontario, qui peut leur reprocher d'avoir failli à leur devoir?

Dommages indirects.

C'est une bonne chance pour l'Angleterre que le Dr. Schultz n'ait pas ete appele à l'arbitrage de Genève; on le dit fortement en faveur du système des dommages indirects. Ses $35,000 d'indemnite sont, dit on en très-grande partie, pour dommages indirects.

Une fete.

Vendredi dernier était la fête de Monseigneur Tache. Pour le College et le Pensionnat, c'etait la fête d'un bienfaiteur et d'un père; et les eleves des deux institutions ont voulu saisir cette occasion pour temoigner à Sa Grâce leurs sentiments de reconnaissance filiale.

La veille au soir, les élèves du College se rendirent à l'Archeveche, et M. Alexandre Kittson, au nom de ses condisciples, presenta à Sa Grâce, une adresse de circonstance exprimant les sentiments de gratitude dont tous étaient animes, et les vœux sinceres que chacun formait pour que le Ciel daignât conserver longtemps ce venere prelat. Puis le corps de musique du college fit entendre plusieurs des jolis morceaux de son reportoire executes avec beaucoup d'art et d'entrain.

Le lendemain, le digne Archévêque etait l'objet d'une belle et touchante demonstration au Couvent. Sa Grâce accompagnee des messieurs de l'Archeveche, se rendit d'abord à la salle des orphelines. Ces jeunes enfants de la charité chantèrent en chœur une jolie chanson, et une des plus petites s'avança et dit à Sa Grâce ce qu'eprouvaient leurs jeunes cœurs en ce beau jour de fête.

De là, Sa Grâce passa au Pensionnat où l'attendait une seance extrêmement interessante. La salle etait superbement decoree. Une pièce allegorique, remplie de louanges indirectes, d'allusions tout-à-fait delicates, avait ete composee pour la circonstance par une Sœur du Pensionnat, et fut très-bien rendue par les eleves. On vit figurer sur la scène, au milieu d'enfants qui voulaient fêter leur père bien aimé, plusieurs des Vertus celestes representees par des eleves en costumes particuliers, descendues des hauteurs de l'empyree, pour assister à la fête, et dire ce qu'elles savaient de l'illustre prélat. D'abord parut la Reconnaissance, representee par Mlle. Celina Delorme, qui se mit a enumerer ses bienfaits. Mais la Modestie, representee par Mlle. Royal, arriva aussitôt et lui imposa silence en disant que ses louanges allaient blesser celui qui etait l'objet de cette fête. Vinrent ensuite la Justice representee par Mlle. Gingras, l'Amour, par Mlle Marion, la [illegible], la Tendresse, etc.

Chacune d'elles commença à exalter les mérites du venere Pasteur, mais la Modestie s'interposait aussitôt et les conjurait de se taire. Elles etaient en costume blanc, et chacune portait en echarpe un large ruban sur lequel etait inscrit le nom de la Vertu qu'elle representait. Le coup d'œil etait magnifique, et les sentiments exprimes étaient des plus affectueux, des plus touchants, des plus delicats.

Plusieurs chansons et morceaux de piano vinrent aussi ajouter a l'interêt de la seance.

Ces douces fêtes de famille ont le double avantage d'encourager et former les élèves et d'accoutumer leur cœur à la reconnaissance.

Visite de l'hon. M. Royal a l'Union Catholique de Montreal.

Nous extrayons de *La Minerve* une partie du compte rendu d'une seance de l'Union Catholique de Montreal à laquelle assistait l'hon. Secretaire Provincial.

L'hon. M. Royal est croyons nous le President-Fondateur de cette estimable societe.

Seance du 14 avril.

Présence du Revd. Père Directeur et Presidence de M. Chs. de Lorimier.

L'hon. M. Joseph Royal fait une Causerie du plus haut interêt sur la Province de Manitoba. Sa parole toujours claire, vive et naturelle, nous montre sous leur vrai jour les avantages inestimables que presente cette province-sœur à la colonisation et le grand avenir qui lui est reservé, dans un temps qui n'est peut-être pas éloigné, si ses alliés naturels savent lui prêter un appui efficace et constant.

L'hon. M. Royal voit avec un légitime orgueil que l'Union Catholique continue d'exercer son influence sur la societe et en particulier sur la jeunesse instruite de Montreal, et exprime le vif desir qu'une Association semblable s'implante à Manitoba pour assurer le triomphe de la verite et faire regner la paix et l'union.

M. le President et M. Chs. Thibeault remercient l'hon. M. Royal de la charmante Causerie qu'il vient de faire, ajoutant que l'Union Catholique est fière de le compter au nombre de ses fondateurs et que tous les membres sont aujourd'hui heureux de le voir au milieu d'eux, car sa présence est propre à stimuler leur zèle, leur ardeur et à donner un nouvel essor à la défense et à la propagation de la verite.

La séance est levée.

A. Laferrière,
Sec., U. C

Parlement Federal.

Dans la séance du 16 Aril, M. McKenzie a propose qu'une adresse soit presentee au Gouverneur General demandant copies de toutes correspondances echanges entre le Gouvernement et le Lieutenant Gouverneur Archibald, au sujet des Terres de Manitoba.

Il dit qu'aussitôt après la session l'année dernière, un grand nombre de personnes ont emigre à Manitoba, et qu'en arrivant en ce nouveau pays, elles se sont trouvees dans une position extrêmement critique, vu que les membres du gouvernement Local de cette Province n'ont pris aucune mesure pour secourir ces pauvres emigrants qui s'étaient rendus là dans des circonstances aussi difficiles. Naturellement M. McKenzie rend le gouvernement responsable de tous misères endurées par ces infortunes Ontariens.

Sir John A. McDonald répond qu'il n'a pas la moindre objection à produire la correspondance en question. Il dit que le gouvernement a fait tout ce qu'un gouvernement pouvait faire pour procurer l'arpentage rapide des terres de Manitoba. Avant même l'acquisition du Nord Ouest le gouvernement a fait commencer l'arpentage du pays, mais les habitants de la colonie ont arrête les arpenteurs. Après le transfert, la première chose que le gouvernement a fait fut d'envoyer des arpenteurs. On doit considerer que c'est une besogne enorme que d'arpenter toute une province. Pendant la présente annee, toute la Province, excepte le long des frontières qui ne sont pas encore finalement determinees, sera arpentee ainsi que cent townships en dehors de la Province.

M. McKenzie demande, par une adresse, copies de toute correspondance du Gouverneur Archibald et de M. McMicken relativement à l'invasion fenienne de l'automne dernière, et à l'entrevue du Lieutenant Gouverneur avec Louis Riel. Puis il allègue que l'invasion fenienne avait ete preparee par Riel lui-même. D'apres une lettre de M. McMicken Riel aurait [illegible] nombre de Metis de repondre à l'appel du Gouverneur pour repousser les feniens. Puis il [illegible] pour la [illegible] fois les mille et une faussetes et absurdités fabriquées par le *Libéral*, et dont la presse d'Ontario s'est fait si complaisamment l'ignoble vehicule.

M. McKenzie termine en demandant les raisons qui ont determine la retraite du Gouverneur Archibald.

Sir John A. McDonald dit que les documents demandés seront produits prochainement. Il ajoute qu'il aurait mieux valu pour M. McKenzie d'attendre pour faire ses remarques que la correspondance soit produite. Quant à la resignation du Gouverneur Archibald, il dit que M. McKenzie a employe des expressions tout-à-fait incorrectes. L'Honorable M. Archibald n'a nullement été rappelé par le gouvernement de la Puissance. Il a resigné de lui-même. Quand il a été nommé au poste de Lieutenant Gouverneur, il ne le désirait aucunement, ce n'est qu'aux instances pressantes du Gouvernement, et dans l'idée d'accomplir un devoir qu'il a consenti à accepter la position; et il a ete entendu qu'il reviendrait au bout d'une année. Aussi en Septembre dernier, il a offert sa résignation, en alleguant que l'année était expirée. Le gouvernement n'avait pas cru devoir accepter d'abord sa résignation. Mais depuis, ses instances avaient ete telles que le gouvernement avait cru devoir consentir à sa résignation.

En réponse à M. Blake, Sir John A. McDonald dit que la loi des elections contestées dans Manitoba et la Colombie Anglaise serait assimilee a celle de Québec et d'Ontario.

Dans la seance du 17 Avril, M. Holton demande si le Juge Johnson qui venait d'être nomme Gouverneur de Manitoba allait conserver en même temps sa position de Juge de la Cour Supérieure du Bas-Canada.

Sir John A. McDonald dit que le Lieut. Gouverneur Archibald ayant résigné, il lui fallait un successeur. Le Juge Johnson devra remplir la position en attendant que le veritable successeur de M. Archibald ait eu le temps de faire ses preparatifs de depart.

M. McKenzie demande qui sera le nouveau gouverneur.

Sir John A. McDonald répond qu'avant de le choisir il se donnera la peine de consulter M. McKenzie.

Une passe d'armes assez animée a ensuite lieu entre l'Hon. M. Howe et l'Hon. M Holton. Ce dernier attaque le Secretaire d'Etat pour les Provinces qui se defend habilement.

NOUVELLES LOCALES.

— La débacle de la glace commencee mercredi dernier, s'est terminee Samedi soir. Nous avons maintenant la navigation ouverte jusqu'au haut de la Rivière Rouge et de la rivière Assiniboine.

— Samedi matin, le vapeur *International*, Capitaine Aymond, est sorti de ses quartiers d'hiver, sur la rivière La Seine. Il est venu accoster à son debarcadère, à l'entree de la rivière Assiniboine, pres le Fort Garry.

— L'*International* est parti dimanche matin pour Georgetown. Il a pris à son bord une escouade de 50 soldats destines à la garnison du Fort Pembina.

— Jeudi, vers cinq heures de l'après midi, un incendie s'est declaré à Winnipeg, dans une maison à deux etages, appartenant à une dame Linklater et occupee par M. Maivey. Malgre tout le secours donne par les soldats de la garnison et les citoyens, en moins de deux heures la maison a ete toute consumee. On a amene sur le terrain la pompe à incendie de la Cie. de la Baie d'Hudson, mais on avait pas une longueur suffisante de boyaux pour atteindre l'eau. Cette maison avait ete louee par M. McMicken, Agent des Terres, pour y loger sa famille. Il parait qu'il n'y avait aucune assurance.

Nouvelles Canadiennes.

— On annonce que Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Montreal est dangereusement malade.

— L'Hon. M. Royal devait laisser Montreal le 2 de ce mois, pour revenir à Manitoba avec sa famille.

— M. Donald A Smith, Depute de Selkirk, a pris son siege la semaine dernière à la Chambre des Communes à Ottawa.

— Nous apprenons avec plaisir que Mgr Laflèche se propose de faire construire, durant l'ete qui va commencer, une residence episcopale, à côte de la cathedrale. On sait qu'aujourd'hui l'evêque de Trois Rivières est l'Hôte du cure de Trois Rivières.

—*Constitutionnel.*

— M. Gosselin qui a resigne son siège au parlement de Quebec, pour le comte de Rimouski, a accepte une place aux Douanes.

M Alex Chaveau, fils de l'Hon. Premier briguera les honneurs parlementaires à la nouvelle election.

Petites notes de la Presse.

— A Springfield, dans l'Etat du Massachusetts, une fille du nom de Sara William a ete reçu Medecin.

— Le plus grand verger du monde est en Californie, il a 426 Acres en superficie et renferme 75,000 arbres fruitiers.

— Une Exposition Universelle internationale et speciale d'economie domestique s'ouvrira à Paris, au Palais de l'Industrie, le 15 juillet prochain, 1872.

—Un resident de Windsor, etait occupe ces jours derniers, à abattre un arbre sec à peu de distance de sa maison, lorsque tout à coup un enorme ours en sortit avec un air grognard et d'une tape lui fit èchapper sa hache des mains. Comme la bête etait embarrassee dans la neige, notre homme eut le temps de courir prendre son fusil et la rejoindre. Il la tua raide du premier coup de feu Depouillee, elle pesait 400 livres. "Avenir National."

— Une poule de l'Alabama a pondu plusieurs œufs noirs. Les gens en ont ete consternes. Ils ont cru que c'etait le presage d'une guerre de negres.

— Sept mille femmes appartiennent à la societe Internationale Allemande.

— Il y a actuellement un commerce considerable de crapauds entre la France et l'Angleterre. Un crapaud ordinaire se vend 25 centins sur le marche de Londres; et les plus beaux valent 5 piastres la douzaine.

— Le sauvage nommé Oronhyatekka, que le Prince de Galles a adopte pour le faire instruire, lors de son voyage en Canada, s'est distingue à l'Universite et est devenu un medecin habile.

— Les hommes de couleurs des Etats Unis ont tenu une Convention à la Nouvelle Orleans.

— A Cottonwood Conon, Utah, une serie d'avalanches de neige a enseveli les ouvriers employés dans les mines. En quelques jours, il est tombé six pieds de neige.

NOUVELLES ETRANGÈRES.

(Par voie télégraphique.)

ANGLETERRE.

Il était rumeur à Londres, le 15 du mois dernier, que des difficultes s'etaient soulevees au sujet des recentes negociations diplomatiques entre la France et l'Allemagne. On dit que les relations entre les deux pays sont encore dans un etat critique, et qu l'on doit apprehender de graves complications

La Chambre d'Arbitrage, en vertu du Traite de Washington, s'est reunie le 15 Avril, et a tenu une courte seance.

Les contre-mémoires des gouvernements anglais et americain furent presentes et la Chambre s'ajourna.

Les procedes ne furent marques d'aucun incident remarquable.

FRANCE.

L'abolition des passe-ports, en France, est commencee depuis le 20 Avril dernier.

La tranquilite règne maintenant par tout le pays.

Dans tous les departements on fait des souscriptions volontaires pour payer la dette nationale.

ITALIE.

Vendredi, le 12 Avril, le Pape a donne audience à plusieurs citoyens de Rome, et à quelques centaines de personnes des pays etrangers.

Sa Sainteté a donne successivement sa benediction à tous les pays representes par les visiteurs, particulièrement à l'Irlande, la Pologne, la Hollande et les Etats-Unis d'Amerique.

Il loua la France et conseilla d'user d'indulgence et de courtoisie envers quelques citoyens français trop intolerants. Il pria pour l'Allemagne, courbee sous le joug de l'esprit anticatholique et dit que l'Autriche avait grandement besoin des prières des fidèles.

ESPAGNE

Le pays est en pleine révolution et on attribue à l'*Internationale* la plupart des soulevements qui se font partout. Les Carlistes et les Republicains paraissent supporter les efforts de ces revolutionnaires.

Toutes les troupes sont sous les armes.

L'eglise St. Thomas à Madrid a ete detruite par les flammes. Le Roi lui-même a aide à sauver les ornements.

Varietes.

DECALOGUE DE LA VIE PRATIQUE.

1. Ne remettez jamais au lendemain ce que vous pouvez faire aujourd hui.
2. Ne troublez jamais un autre pour ce que vous pouvez faire vous même.
3. Ne depensez jamais votre argent avant de l'avoir.
4. N'achetez jamais ce dont vous n'avez pas besoin, lorsque c'est à bon marche ; car ça vous sera très cher.
5. L'orgueil vous coûte plus que la faim, la soif et le froid.
6. Nous ne nous repentons jamais d'avoir mange trop peu.
7. Rien ne fatigue quand on agit volontiers.
8. Combien de peines nous ont coûte des maux qui ne nous sont jamais arrives
9. Prenez toujours les choses par le côte le plus aise.
10. Quand vous êtes faché, comptez jusqu'à dix avant de parler; si vous êtes bien en colere, comptez jusqu'à cent.

∴

L'Epee de Saint Paul.—Il existe dans les provinces de l'ancien royaume de Naples, une coutume que tous nos lecteurs ne connaissent pas sans doute. Là, chez ces peuples à la foi vive et aux vives impressions, des predicateurs zeles s'elevent une chaire sur les places publiques et se mettent à parler de Dieu à la foule qui s'amasse autour d'eux.

Un jour, un bon prêtre arrive sur une de ces places où il se trouvait beaucoup de monde ; il monte sur un simple treteau, et se met à crier à haute voix :

—Je suis venu vous prêcher, parceque je sais que vous êtes tous des voleurs.

—Non, non, Père, ce n'est pas vrai ; nous sommes tous d'honnêtes gens.

—Et cependant on m'a dit que vous êtes tous des voleurs.

—Oui......Non......Non......Oui..... crie-t on dans la foule.

Le fait est que tous ceux qui se trouvaient sur la place, entouraient le predicateur. Celui-ci elevant encore plus la voix, s'ecrie :

—Eh bien ! que tous ceux qui ne sont pas des voleurs levent la main.

Toutes les mains se levèrent.

O grand saint Paul ! continua le predicateur, vous dont l'epee est l'effroi des mechants et des pervers, venez ici, où il n'y a que d'honnêtes gens, venez contempler ce beau spectacle.

Mais si quelqu'un de ceux qui m'ecoutent cherchent à me tromper, s'il y a une main de voleur qui soit levée, que votre puissante epee la tranche impitoyablement.

Toutes les mains s'etaient baissées.

Depuis ce temps, chaque fois qu'un homme suspect affirme son honnêtete, on lui demande s'il en leverait la main devant l'epee de saint Paul. Pas d'un recule devant la redoutable epreuve.

∴

— Il y a quelque temps une vieille dame d'environ 60 ans se trouvant citee comme temoin, etait assez impertinemment interrogee par l'avocat de la defense sur la clarte de sa vue.

—Pouvez-vous me voir ? demanda-t il

La reponse ayant été affirmative, il ajouta :

—Mais comment pouvez-vous me bien voir ?

—Comment ? repondit la dame piquee, mais assez pour voir que vous n'êtes ni un nègre ni un indien, ni un homme bien eleve. L'auditoire eclata de rire et l'avocat se tut.

∴

— Une jeune fille de dix-huit ans, mademoiselle Louise K..., qui etait partie en Russie il y a cinq ans, comme lectrice dans une famille de St. Petersbourg, revenait à Paris, toute joyeuse de revoir sa mère, qui demeure rue de Sèvres.

Elle se rend à la maison maternelle et saute au cou du concierge, qui devient pâle de terreur.

Le malheureux avait à annoncer à la voyageuse que sa mère etait morte depuis trois semaines.

A cette nouvelle la pauvre enfant est tombee sans connaissance. Un medecin appele en toute hâte lui donna des soins ; mais quand elle revint à elle sa raison avait disparue.

∴

— Guillaume n'est pas mort comme le bruit s'en est repandu. Son indisposition n'est que legère. Il a un rhume et il tousse.

Il tousse et c'est le trésor français qu'il crache.

∴

— Il y a trois sortes d'amis : les amis qui vous aiment, les amis qui ne se soucient pas de vous, et les amis qui vous haïssent.

∴

— Le monde est une comédie pour ceux qui songent, et une tragédie pour ceux qui sentent.

∴

— A la correctionnelle.

Le prevenu est traduit devant la justice pour avoir volé son couvert en dinant dans un cafe du boulevard C'est un voleur coutumier du fait.

Le Président.—Qu'avez-vous à dire pour votre justification ? Voilà la sixième fois qu'il vous arrive de voler ainsi à table.

Le Prévenu.—A table, oui, mon president Mais ailleurs, non ! Je ne prends jamais rien entre mes repas

NOMINATIONS.

Hôtel du Gouvernement,
Fort Garry, 21 Mars, 1872.

Il a plu à Son Excellence le Lieutenant Gouverneur faire les nominations suivantes :

Pour être Juge de Paix additionnels pour le Comte de Selkirk :

Robert Tait, Molyneux St. John et Henry Cook, ecrs.

Hôtel du Gouvernement,
Fort Garry, 18 Avril, 1872

Il a plu à Son Excellence le Lieutenant Gouverneur faire les nominations suivantes :

Pour être Juges de Paix additionnels pour le Comte de Lisgar :

William Kennedy, écr.

Pour le Comte de Marquette :

Holmes Mair et Mathew Owens, ecrs.

Pour être Commissaires additionnels pour prendre des affidavit dans le Comte de Selkirk :

A. G. B Bannatyne et H. S. Donaldson, ecrs.

Pour être inspecteurs des chemins pour la division electorale ou district routier :

No. 1, ou Lac Manitoba, Paul de La Ronde.
No. 2, Portage La Prairie, John McLean.
No. 3, High Bluff, John Dillworth
No. 4, Poplar Point, Archibald Spence.
No. 5, Baie de St. Paul, Louis La Rivière.
No. 7, St. François-Xavier Ouest, Francis Dufort.
No. 6, St. François-Xavier Est, Pierre Leveille.
No. 8, Headingley, Jas. Stevenson
No. 9, St. Charles, Alex. Murray.
No. 10, St. James, Cornelius Fidler.
No. 11, St. Boniface Ouest, Joseph Genton
No. 12, St. Boniface Est, Daniel Carrière.
No. 13, St. Vital, Pierre Gladu.
No. 14, St. Norbert Nord, François Commis.
No. 15, St. Norbert Sud, Edouard Marion.
No. 16, St. Agathe, William Dease, Senior.
No. 17, St. Anne, Thomas Harrison.
No. 18, St. John et Winnipeg, Charles Garratt.
No. 19, Kildonan, William Henderson.
No. 20, St. Paul, Alex. McBeath.
No. 21, St. Andrew Sud, Andrew Mowat.
No. 22, St. Andrew Nord, Thomas Truthwaite, Senior.
No. 23, St. Clements, John Pruden.
No. 24, St. Peter, John Clements.

Il a plu au Lieutenant Gouverneur declarer que chaque division electorale serait un district routier.

Pour être gardien d'enclos :

No. 1, ou Lac Manitoba, William Rose.
No 2, ou le Portage, Kenneth McBean.
No. 3, High Bluff, John Dillworth.
No. 4, Poplar Point, James Taylor.
No. 5, Baie de St. Paul, Louis La Rivière.
No. 6, St. François Xavier Ouest, Magnus Burston.
No. 7, St. François-Xavier, Est Pierre Leveille.
No. 8, Headingley, Alexander Cameron.
No. 9, St. Charles, Alex. Murray.
No. 10, St James, Andrew Bourke.
No. 11, St. Boniface Ouest, Jean Bte. Morin.
No. 12, St. Boniface Est, Victor Mager.
No. 13, St. Vital, Pierre Gladu.
No. 14, St. Norbert Nord, Joseph St. Germain.
No. 15, St. Norbert Sud, St. Denis.
No. 16, St. Agathe, Louis LaRocque.
No. 17, St. Anne, Francis Nolin.
No. 18, Winnipeg et St. John, William Logan.
No. 19, Kildonan, John McBeath, junior.
No. 20, St. Paul, Charles Thomas.
No. 21, St. Andrew Sud, Adam McDonald.
No. 22, St. Andrew Nord, John Muir, junior.
No. 23, St. Clément, Thomas Folster.
No. 24, St. Peter, Phillip Thomas.

Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur sous les dispositions de l'Acte 35 Victoria, Chap. 15, Sec. 6, fixer les lieux suivants pour tenir les Assemblees des Societes d'Agriculture dans les differents Comtes.

Dans le Comté de Selkirk, à Winnipeg.

Dans le Comté de Provencher, à ou près du Bureau d'Enregistrement des Titres.

Dans le Comté de Lisgar, à ou près du Bureau d'Enregistrement des Titres Rapides.

Dans le Comté de Marquette, à Poplar Point

Par Ordre,

THOS. HOWARD,
Pour le Secretaire Provincial.

Deces.

A Aubenas, departement de l'Ardèche France, M. Jacques Frasse, pere, âge de 6[illegible] ans, mort le 4 fevrier, 1872.

A Marseilles, France, M. Adrien Frasse, âge de 42 ans, mort le 20 Decembre, 1871.

Le premier est le pere et le second le frère du Capitaine Louis Frasse de Plainval, Chef de la Police Provinciale

Le Capitaine de Plainval a été vivement eprouve par la mort dans sa famille, depuis une quinzaine de mois. L'ete dernier il apprenait le décès de sa mère, d'un frère et d'une sœur. Cette dernière perte doit l'affecter bien sensiblement. Nous offrons au Capitaine nos plus cordiales sympathies, et nous sommes persuade que ses nombreux amis s'associeront volontiers à son deuil et à sa douleur.

AUX CONDUCTEURS DE CAGES ET AUTRES.

Il ne sera permis à qui que ce soit d'accoster des cages de Bois de Corde ou de Bois de construction sur les Terres de la Compagnie de la Baie d'Hudson, depuis le Lot de Spence, sur la Rivière Assiniboine, jusqu'au lot du Dr Schultz sur la Rivière Rouge, et depuis le lot de Larande sur et côte Sud de l'Assiniboine, jusqu'au bout de la pointe, sans une permission speciale obtenue de moi.

J. H. McTAVISH,

Fort Garry, 20 Avril, 1872. 3f

J. & G. D. McVICAR & CIE.

POINTE DOUGLAS

ONT l'honneur d'informer le Public de Winnipeg et des environs qu'ils ont en mains toutes especes d'Instruments d'Agriculture,

Faucheuses et Moissonneuses

COMBINEES,

Faucheuses simples,

oulins à battre,

Rateaux,

Charreues,

Herses,

Cultivateurs,

Charrues à casser la terre,

Moulins à Beurre,

Fourches de toutes variétés.

Ils sont aussi agents pour les

Moulins a coudre (Wanzer).

Ainsi que les

Orgues et Melodions

DE

Bell et Cie., de Guelph, Ontario.

Ils ont aussi reçu un assortiment des plus complets de toutes sortes de

Grains de semence

GRAINES DE JARDINS,

(RÉCOLTE DE 1871.)

Le tout à des prix excessivement moderes.

J. et G. D. McVICAR et Cie.,
j-n-o. Marchands à Commission.

Bureau du Secretaire Provincial,
Winnipeg, 2 Avril, 1872.

AVIS PUBLIC.

Avis Public est par le présent donné que des

BUREAUX D'ENREGISTREMENT

ont été ouverts dans les différents Comtés pour la reception et

L'ENREGISTREMENT DES ACTES.

THOMAS HOWARD,
Pour le Secrétaire Provincial.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,

AUX ENTREPRENEURS.

AVIS est par le présent donné que des soumissions sont demandees pour la construction de

Batisses pour les Immigrants A FORT GARRY.

On pourra voir les plans et spécifications au bureau du soussigne le 16 Avril courant ou les jours suivants.

JAMES McKAY,
Surintendant du Chemin du Lac des Bois.

Fort Garry, 1er avril, 1872.

Succession Fisher.

TOUTES les personnes endettées envers la succession de feu M. Henry Fisher sont averties de payer au plus tôt entre les mains des Executeurs testamentaires.

St Boniface, 11 Mars 1872.

AUX
Chasseurs, Traiteurs, etc.
"Tue-Douleurs"

DE

Perry Davis.

MESSIEURS "PERRY DAVIS ET FILS," ont nomme le Dr. C. J. Bird, "Salle de Pharmacie," Winnipeg, pour être leur SEUL AGENT, pour Manitoba et le NORD-OUEST.—Les TRAITEURS et autres COMMERÇANTS pourront s'equiper à aussi bon marché que possible.

Par boite de deux douzaines,
Ou en plus grand quantité.

—AUSSI—

Baume a Poumons d'Allen.
PILLULES DU DR. HERRICK.
Emplatres de Galbanum
DU
DR. HERRICK.
Poudre conditionnees
D'Harvells,

Chez PERRY DAVIS ET FILS, Montréal.
"SALLE DE PHARMACIE," Winnipeg.
aa.

Compagnie d'Assurance
DE
MANITOBA.

AVIS est par le présent donné que demande sera faite par les soussignes à la prochaine Session du Parlement de la Puissance pour un Acte d'incorporation d'une Compagnie sous le nom de "Compagnie d'Assurance de Manitoba."

(Signé), DONALD A. SMITH.
JAMES McKAY.

Fort Garry, 1er févrer, 1372. j-n-o.

CANADA, PROV. DE MANITOBA. *Savoir:* } **AVIS.**

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que la COUR GENERALE TRIMESTRIELLE, dans et pour la Province, sera tenue à la Maison de Cour, dans la ville de Winnipeg, JEUDI, le 1oieme jour de Mai prochain, à 10 heures de l'avant-midi, duquel avis tous Coroners, Magistrats, Huissiers, Constables, et tous autres y concernes, sont requis de prendre connaissance et de se conduire en consequence.

EDWARD ARMSTRONG,
Sherif

Bureau du Shérif,
Winnipeg, 22 Avril, 1872.

BUREAU DES TERRES
DU
CANADA.

AVIS.

LE soussigné donne avis au Public qu'il a été nommé AGENT DES TERRES DE LA PUISSANCE pour Manitoba, et qu'il en commencera les fonctions aussitôt que ses bureaux seront installés.

Il désire en même temps faire comprendre à la population dans l'accomplissement de ses devoirs, il remplira en autant qu'il en est chargé les conditions, obligatoires et clauses de l'Acte de Manitoba au sujet des terres publiques, dans leur esprit et dans leurs lettre, que justice impartiale sera rendue à tous.

G. McMICKEN,
Agent des Terres de la Puissance du Canada.

Winnipeg, 26 Octobre 1871. j-n-o.

Avis

Est par le présent donné que demande sera faite par les soussignes à la prochain session du Parlement du Canada d'un Acte incorporant une Compagnie pour la construction d'un chemin de fer à voie de trois pieds et demi de large ou de telle autre jauge qui sera determinee, depuis le Lac Superieur à Prince Arthur's Landing jusqu'au Fort Garry,—avec pouvoir de construire ce chemin soit sans interruption soit pour relier ensemble les cours d'eaux navigable sur ce parcours, et de construire, posséder et exploiter des bateau à vapeur et autres sur tels cours—et avec tous les autres pouvoirs nécessaires.

(Signé,) D. A. SMITH,
A. T. GALT,
DAVID TORRANCE,
GEO. STEPHEN,
D. McINNES,
JOHN CARLING.

Fort Garry, 2 février, 1872. j-n-o

GRAINES FRAICHES
POUR
JARDINS.

A VENDRE CHEZ
W. G FONSECA,

j-n-o. Pointe Douglas

TERRES DES ÉCOLES.

A UNE réunion de la 18e division ou arrondissement tenue le 14 du courant et dont avis avait ete duement donne, A. Logan ecr. fut elu President et W. G. Fonseca ecr. secretaire.

Il fut resolu à l'unanimité que la 18e division aurait besoin de 12 sections de terrain lesquelles formeront un carre autant que possible, et qui sera borne à l'Ouest par la ligne Est du claim de la Paroisse St. James, au Sud et à l'Est par la ligne d'arrière des lots de l'arpentage actuel, et borne au Nord par une ligne tiree de telle manière qu'elle renfermera les 12 sections reclamées.

Il fut aussi résolu que le secrétaire reçoive instructions de mettre à exécution l'objet de l'assemblee.

(Signé), W. G. FONSECA.
3f. Secretaire.

RESERVE DES METIS.

JE donne avis que j'ai pris, comme ma réserve de metis une certaine etendu de terre situee à l'extremite sud des douze chaines de terre que je possède dejà dans la paroisse de Ste François-Xavier. La largeur et la longeur de ma reserve étant les mêmes que celle de ma terre actuelle :

Je donne avis que j'ai pris et reclamé le 13 juillet 1870 douze chaines de terre aboutissant sur la rivière aux-ilets-de-bois et bornees à l'est par l'ancien chemin des hivernants et sur la rive gauche de la dite rivière.

De plus, à la même date, j'ai pris et réclame douze autres chaines de terre situees à 3 milles en haut de la traverse de la même rivière et sur le même côte de la rivere.

PIERRE FALCON.

St. François-Xavier, 10 Janvier, 1872. 3f.

COSGROVE & LENNON.
Au Salon Rouge.
"RED SALOON."
Vins et liqueurs de choix.

12 Juin, 1871. 6-m

JAMBONS!
EPAULES!
LARD!

UN lot choisi de JAMBONS PREPARES AU SUCRE, D'EPAULES, ainsi qu'une grande quantite de LARD viennent d'être reçus par le "Selkirk," et sont offerts en vente au debarcadere du "Selkirk."

Ces marchandises ont ete legerement mouillés, et seront vendues à des prix extrêmement reduits.

HILL, GRIGGS ET CIE.

BLÉ DE SEMENCE.

TOUTES les personnes à qui la Compagnie de la Baie d'Hudson a fourni du BLE DE SEMENCE, ET DES SACS, dans le printemps de 1869, sont par le présent requises de rapporter, au Fort de la Compagnie le plus proche de leur residence, la quantite de ble qu'elles sont convenues de remettre lors de la reception.

JOHN H. McTAVISH.

Fort Garry, 14 Dec. 1871. 4f.

AVIS.

LE Soussigné à le plaisir d'annoncer au public qu'il a le MEILLEUR MOULIN A FARINE de Manitoba en pleine operation, et pouvant moudre

450 minots de blé par 24 heures.

Habitants, vous trouverez votre profit à venir voir: vous aurez la MEILLEURE et la plus BELLE FARINE que jamais moulin vous ait donnee pour une egale quantite de ble. Pourquoi? Parceque la machine est No. 1. Elle coûte cher, et est par consequent le meilleur moulin qui ait jamais ete importe dans le pays.

JOSEPH LEMAY.

St. Norbert, 4 Nov., 1871.

W. Drever et Cie.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS.

HARDES, ET EPICERIES,

Ventes à bon marche pour de l'argent comptant.

aa. Winnipeg, 23 Juin 1871.

ARPENTAGE DES TERRES
DE
MANITOBA.

Le soussigné ne paiera aucun ordre donne sur lui pour des avances d'Arpentage. Toute personne est averti de n'accepter aucun ordre en paiement de gages ou effets. Dans le cas ou ce genre de paiement pourrait être avantageux pour le service des Arpenteurs, on pourra faire anterieurement un arrangement special avec le soussigne.

LINDSAY RUSSELL,
Insp. des Arpenteurs.

Avril 10, 1872. j-n-o

DES

GRAINES
DE
JARDIN

Venant d'arriver par

L'EXPRESS

Pour la Compagnie de la Baie d'Hudson,

Sont actuellement en vente à Fort Garry, à des prix extrêmement moderes.

Fort Garry, 10 avril, 1872. j-n-o.

EXTRAIT

Des Minutes du Conseil tenu à l'Hôtel du Gouvernement, à Fort Garry, Jeudi, le 7 Mars, A. D 1872.

La question de considerer s'il est à propos d'adopter des reglements plus definis pour l'octroi des licences pour la vente des liqueurs enivrantes, etant mise devant le Conseil, il est juge opportun d'adopter les Reglements suivants :—

Dorenavant, toutes licences, excepte les licences en gros, ne seront octroyees qu'annuellement, du premier jour de Decembre de chaque annee.

Les demandes de licence ne seront reçues que lorsqu'elles seront faites le ou avant le 1er Novembre precedent.

Immediatement après le dit 1er Novembre, des listes des applicants de chaque paroisse seront preparees, et une liste contenant les noms des applicants de chaque paroisse, avec un avis du jour ou les demandes seront prises en considération, et où il en sera disposé finalement, sera affichee aux portes d'au moins une des Eglise dans chaque paroisse d'où telles demandes auront eté reçues.

Immediatement après le premier Decembre de chaque annee, des listes imprimées contenant les noms de ceux qui auront obtenu leur licences, seront affichées de la même maniere dans chaque paroisse; aux dites listes sera annexe un avis qui qu'il sera strictement defendu à toutes personne non incluses dans telles listes de vendre des liqueurs enivrantes, et que toute infraction à la loi sera rigoureusement punie; et qu'une copie de cette minute sera publiee dans les journaux pour l'information du pays.

SEDLEY BLANCHARD,
Greffier du Conseil Executif

SAMUEL EOLWER
WINNIPEG.

Courtier de Donane, Notaire, agent general de terres, etc., etc.

M. Fowler espere, par l'attention avec laquelle il s'acquittera des affaires qu'on voudra bien lui confier, meriter le patronage du public mercantile de Manitoba.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

PAIN! PAIN!

JE desire informer les citoyens de Winnipeg et des environs que j'ai ouvert une boulangerie dans la batisse McDermot, en arrière du BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS, et je suis prêt à fournir du pain de première qualite.

Le pain sera livré régulièrement dans toutes les parties de la ville à tous ceux qui enverront leurs ordres, au prix de douze sous par pain de deux livres. Je pourrai aussi confectionner toutes sortes de gâteaux et biscuit.

JOHN HACKETT.

Arpentage des Terres
DANS
MANITOBA.

CEUX qui voudront trouver de l'emploi dans les arpentages ou qui auront des chevaux et charettes à louer aux arpenteurs pourront s'adresser au soussigne.

LINDSAY RUSSELL,
Insp. des Arpentages

Winnipeg, 30 Mars, 1872. j-n-o.

CANADA, PROV. DE MANITOBA. } DANS LA COUR GENERALE.

ERASTUS S. EDGERTON, Banquier, de la cite de St. Paul, dans l'etat de Minnesota, un des Etats-Unis d'Amerique.

Demandeur,

vs.

RYDER LARSEN, Commerçant de Winnipeg, dans le comte de Selkirk, Province de Manitoba.

ATTENDU que le Demandeur a intente une action contre le Defendeur, dans la Cour Generale de cette Province, pour le recouvrement d'une reclamation hypothecaire; et attendu qu'il appert par le retour de Joseph Crowson, huissier, pour le comte de Selkirk, que le dit Ryder Larsen, le Defendeur, a laisse son domicile en la Province de Manitoba et ne peut être trouve en la dite Province; le dit Ryder Larsen est par le present notifie de comparaitre dans la Cour Generale de cette Province, à Winnipeg, dans l'espace d'un mois après la premiere insertion du present avis, pour repondre à la demande du dit Demandeur, et à defaut par le Defendeur de comparaitre dans le delai susdit, le Demandeur procedera *ex parte*, à la preuve et jugement.

ROYAL ET DUBUC,
Avocats du Demandeur.

Winnipeg, 6 avril, 1872. 1m.

Wm. Chambers
ARMURIER,
VILLE DE WINNIPEG.

ARMES A FEU A VENDRE.

Reparations de toute sorte executees sous le plus court delai et à des prix raisonables.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. 1-aa

M. R. Bellefeuille.

DESIRE informer le public qu'il a fait des ameliorations à sa boutique de tanneur à St. Norbert, et qu'il est prêt à satisfaire avec promptitude et le plus grand soin, ceux qui voudront lui donner des commandes. Le cuir qui sort de son etablissement est de première qualite.

Librairie Catholique
DU
"METIS."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,
ENVELOPPES,
PLUMES,
CRAYONS,
ENCRIERS,
LIVRES D'ECOLE,
OBJETS DE PIETE,
MÉDAILLES,
CHAPELETS,
CUCIFIX,
CROIX,
IMAGES RELIGIEUSES,
ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun des articles ci-dessus enumeres sont invitees à visiter la librairie catholique du METIS, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont moderes.

Les Bureaux du *Métis* sont situés à Winnipeg, à l'etage superieur de la partie Sud du Bloc McDermot, au-dessus du magasin de M. Donaldson.

IMPRESSIONS!
IMPRESSIONS!

—ooo—

On exécute à l'imprimerie du

"Metis."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR
POUR
AVOCATS,
GREFFIERS,
NOTAIRES.

—ooo—

Factums,
ROLES D'EVALUATION,
Listes Alphabetiques.

—ooo—

BLANC DE COMPTES,
Cartes d'affaires,
Circulaires,
LETTRES FUNERAIRES.

—ooo—

CARTES
DE VISITES,
D'ADRESSES,
DE COMMERCE,
ETC., ETC.

—ooo—

PROGRAMMES,

—ooo—

AFFICHES

—ooo—

LIVRES,
BROCHURES.

—ooo—

L[illegible] nous permettant d'executer des [illegible]

Winnipeg, 10 Avril, 1871